



Problème facture d'eau (saur)

Par **kittyboy**, le **12/01/2010** à **19:40**

Bonjour,

J'ai reçu une facture d'eau de la saur le 8 12 2009. Cette facture concerne ma consommation par rapport au 10 années passées sans relevé de compteur (seulement des estimations) aujourd'hui la saur me réclame 10ans après 2500€ pour 2000m3 Concernant les 10 années passées sans relevé de compteur, seul relevé en 10 ans effectué en novembre 2009. Que dois-je faire? Les impots vont 3 ans en arrière, la saur a t-elle le droit de revenir 10ans en arriere?

merci d'avance

Cordialement.

Par **Justice78**, le **16/10/2011** à **07:29**

Nous recontrons le même problème sur une propriété Bretonne et avons décidé de nous battre en allant en justice. Ou en etes vous dans votre contentieux ??

Par **Christophe MORHAN**, le **16/10/2011** à **16:03**

si vous avez épuiser les voies internes de recours au sein de l'entreprise, vous pouvez saisir le médiateur de l'eau.

<http://www.mediation-eau.fr/>

Par **choucha**, le **30/01/2014** à **18:26**

bonjour, moi aussi je rencontre un problème de facture d'eau excessive et j'aurais voulu savoir ce que justice yvelines a pu avoir comme réponse en portant so problème devant la justice. merci de me répondre

Par **dimjay**, le **06/08/2015 à 18:40**

Histoire de fou

j ai rendu un logement LE 7 juin 2013 ,j ai arrêté mon abonnement par téléphone dans la foulée en donnant le relevé de compteur effectué avec l agence comme je l' avais fait pour l ouvrir.

Actuellement je travaille a L'étranger et n ayant pas d adresse en France la Saur envoi les factures à mon employeur me faisant passer par la même occasion pour un mauvais payeur l agence à laquelle j avais loué n existe plus

j ai eus quelqu un au service réclamation qui m a dit que le compte avait bien été fermé mais que comme il ne peuvent pas acceder au compteur c est moi le dernier client qui doit payer des "estimations de consommations" je crois rêver.Je ne peu meme pas dire je ne les paye pas car ma société m a dit qu elle me ferait des saisies sur salaire....

dites moi que faire????

Par **Priscillabr**, le **17/08/2015 à 21:39**

Bonjour,

Je rencontre un problème avec la saur. L été dernier ils sont intervenus pour changer mon compteur sans m en tenir informé. Quelques jours plus tard je me suis absenté de mon domicile pendant 15jrs. En revenant je me suis aperçu que l eau s infiltré par le sol. Le plombier est intervenu et nous a dit avoir eu des interventions identiques. Le compteur étant neuf la pression suite à une non utilisation (car absente), cela a fait péter la canalisation. Aujourd'hui j ai effectué une demande de dégrèvement qui n a aboutit à rien. Quel recours à avoir car ma facture est exorbitante ? Merci à vous